
COVID-19 - PROTOCOLE SPECIFIQUE

Luxembourg Sharks Swimming Club a.s.b.l.

Juin 2020



1	Introduction	3
2	Objectif.....	3
3	Formulaire de Respect	3
4	Responsabilité.....	3
4.1	Luxembourg Sharks Swimming Club a.s.b.l.	3
4.2	L'athlète	4
5	Généralités.....	4
6	Infrastructure: piscine Gare	5
6.1	Plan de la piscine	5
6.2	Accueil	6
6.3	Accès au bassin	6

1 Introduction

Ce document constitue le Protocole spécifique mis en place par le Luxembourg Sharks Swimming Club, ci-après LSSC. Il est associé au Protocole général émis par la FLNS. Il pourra être adapté suivant de nouvelles mesures décrétées par le Gouvernement et l'évolution des phases d'activités du LSSC.

2 Objectif

L'objectif principal est de mettre en place toutes les procédures nécessaires à une reprise des activités aquatiques.

3 Formulaire de Respect

Chaque athlète qui voudra participer aux activités organisées par le club, devra produire le formulaire développé par la FLNS, dûment signé par un parent ou le tuteur légal pour les mineurs, ou par l'athlète majeur. Ceci garantit que le signataire a pris connaissance du protocole général et de ce protocole spécifique.

Sans formulaire signé, l'athlète ne pourra participer aux activités du club. Nous encourageons les parents à expliquer les protocoles à leurs enfants.

Liens vers l'Application FLNS : app.flns.lu/

4 Responsabilité

4.1 Luxembourg Sharks Swimming Club a.s.b.l.

Le LSSC prend la responsabilité de la rédaction du protocole spécifique et son application.

Ce règlement pourra être adapté à tout moment en fonction des directives du Gouvernement ou de la Ville de Luxembourg.

4.2 L'athlète

Il est de la responsabilité de l'athlète de **respecter scrupuleusement** les mesures du protocole général et spécifique. Un manquement à ce respect sera l'expulsion de l'athlète de l'activité.

5 Généralités

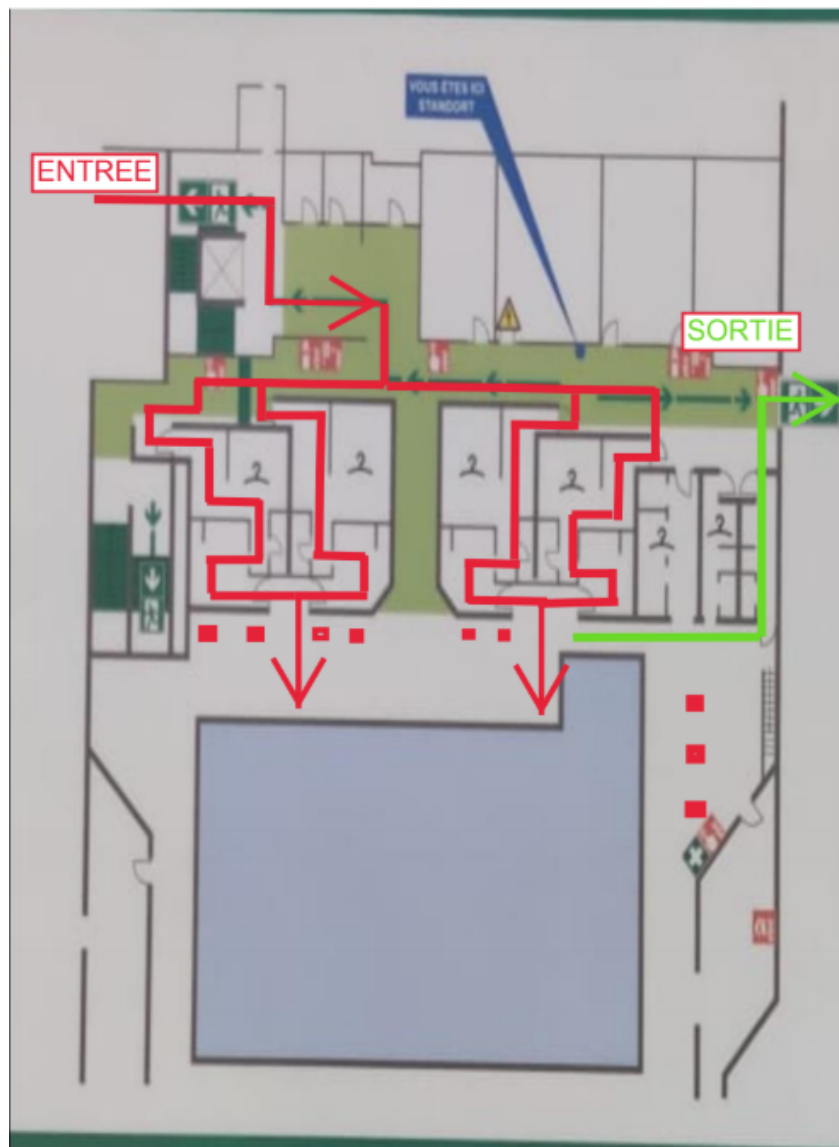
Le LSSC va mettre en place une remise à l'eau par phases, suivant les possibilités données. Au-delà des mesures reprises dans le Protocole général, nous voulons insister sur les points suivants :

- ✓ L'accès à la piscine n'est autorisé qu'aux nageurs et aux entraîneurs du Club.
- ✓ Tout nageur ne peut accéder aux entraînements que s'il est en bonne santé et ne ressent aucun symptôme de maladies et particulièrement ceux du COVID-19.
- ✓ L'accès est autorisé uniquement pendant les horaires communiqués aux nageurs et en fonction des réservations effectuée via l'application **BookyWay** ou au groupe qui aura été assigné par l'entraîneur responsable.
- ✓ L'accès à l'intérieur de la piscine n'est pas autorisé aux parents ou aux accompagnateurs.
- ✓ Pas de rassemblement des nageurs devant et dans la piscine sauf respect de la distanciation de 2 mètres.
- ✓ Les jeunes nageurs seront accompagnés d'un entraîneur jusqu'au bassin.
- ✓ Les nageurs, entraîneurs et les responsables du club devront accéder à la piscine munis d'un masque.
- ✓ Pour les entraînements, les nageurs devront se munir de leur propre équipement (ex. planche, pull buoy, palmes, paddles, bonnet, lunettes).
- ✓ Les nageurs devront porter leur maillot de bain sous leurs vêtements avant de rentrer dans la piscine.
- ✓ Les nageurs auront à disposition, autour du bassin, un espace délimité où déposer leur sac. Ils devront mettre leurs vêtements à l'intérieur de leur sac.
- ✓ Il est strictement défendu de marcher au bord de la piscine sans sandales.

6 Infrastructure: piscine Gare

6.1 Plan de la piscine

- ✓ L'entrée de la piscine se fera depuis le **1, rue du Commerce**.
- ✓ La sortie du bâtiment de la piscine se fera depuis le **32, rue de Strasbourg**.
- ✓ Le flux de circulation dans la piscine
- ✓ Les emplacements individuels au bord du bassin.



6.2 Accueil

L'accueil sera réalisé par une personne responsable du club, l'entraîneur. L'accueil sera assuré 15 minutes avant le début de l'entraînement pendant 10 minutes. L'entrée à la piscine ne sera donnée qu'aux personnes ayant réservé leur session de formation par l'intermédiaire d'APP **BookyWay** ou au groupe qui aura été assigné par l'entraîneur responsable.

L'accès à l'infrastructure est à tout moment interdit aux parents.

Procédure à suivre :

- ✓ L'entraîneur contrôlera si le Formulaire de Respect obligatoire dûment signé, concernant le nageur, est présent.

6.3 Accès au bassin

Ci-dessous le détail des mesures en relation avec l'accès au bassin incluant : les différentes zones de l'infrastructure, les chemins d'accès, les sanitaires et les vestiaires, ainsi que la gestion de l'entraînement :

- ✓ Tous les vestiaires et zones de douches sont condamnés, donc on ne peut en aucune circonstance y accéder.
- ✓ Nous conseillons fortement de ne pas utiliser les toilettes dans la piscine, sauf exception.
- ✓ L'accès au bassin se fera par l'entrée des vestiaires en suivant les flèches rouges.
- ✓ Les athlètes se changeront au bord du bassin.
- ✓ La sortie de la piscine se fera comme indiqué par les flèches vertes.
- ✓ L'entraîneur indiquera à chaque nageur le couloir dans lequel il pourra nager.
- ✓ Il est défendu d'utiliser les plots de départ.
- ✓ Les nageurs devront strictement suivre les indications des entraîneurs pendant l'entraînement. Les règles de distance dans les couloirs, les bords du bassin ainsi que les zones d'arrêt dans le bassin devront être strictement observées. Aucune exception n'est tolérée.
- ✓ Les nageurs devront quitter immédiatement la piscine après l'entraînement et ils seront accompagnés jusqu'à la sortie par un entraîneur du club. Les nageurs devront porter un masque et maintenir la distance de sécurité.